19e ANNÉE — N° 6. 20 CENTIMES LE NUMÉRO. JEUDI, 16 JANVIER 1879.

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPt :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉPt :— » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et Ce, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnemen de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Eté

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	Arrivées à LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 16 m matin.	5 h. » m matin.	6 h. 49 m matin.	10 h. 12 m matin.	8 h. 23 m matin.	10 h. 40 m matin.	4 h. 27 m soir.	1 h. 8 m matin.
5 » 10 » soir.	1 » 10 » soir.	2 » 51 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 » »
10 » » »	5 » 40 » »	7 » 34 » »	8 » 46 » »	9 » 28 » »	10 » 55 » »	* *	2 » 48 » soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 15 m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56 m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33 m matin.

Cahors, 16 Janvier.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 14 janvier.

La séance est ouverte à 2 heures 40.

M. Desseaux, président d'âge, prend la parole. Il remercie l'Assemblée, qui, pour la troisième fois, l'admet à inaugurer ses délibérations.

Il constate que la République peut être considérée après les élections du 5 janvier comme définitivement assise.

Le moment, ajoute-t-il, n'est-il pas venu pour tous de se rallier aux institutions acclamées par le pays.

Quelle force donnerait l'union de tous les bons citoyens; quand un peuple est uni, il est respecté par l'étranger.

Les nations ont vu nos plénipotentiaires au Congrès de Berlin, elles ont admiré les efforts que nous avons faits pour nous relever, en parcourant notre magnifique Exposition.

On procède au tirage au sort des bureaux :

M. Jules Grévy ayant obtenu 288 voix sur 290 suffrages exprimés, est proclamé *président*.

Vice-présidents : MM. Bethmont, 255; Brisson, 253; Jules Ferry, 244; comte de Durfort de Civrac, 190.

Sont nommés secrétaires : MM. Brice, Sée, Drumel, Ménard-Doriand, Jean David, Louis Legrand, de Valfons et Legonidec.

Ont été élus questeurs : MM. de Mahy, par 254 voix; Margaine, par 250, et Gailly, par 246 sur 573 votants.

La prochaine séance aura lieu jeudi.

SÉNAT

Séance du 14 janvier.

M. Gaulthier de Rumilly, doyen d'âge, déclare ouverte la session du Sénat pour 1879.

Il invite les plus jeunes sénateurs présents à prendre place au bureau comme secrétaires.

Ce sont : MM. Cuvinod, Dutilleul, Le Bastard, Baragnon, Lacave-Laplagne et Vissaget.

« C'est un grand honneur pour moi, messieurs, après une vie politique de 60 ans, de présider pour la quatrième fois le Sénat par le bénéfice de mon âge.

» La France, messieurs, vient de consacrer l'application complète des institutions républicaines.

» Honneur à ces électeurs sénatoriaux qui ont envoyé ici des hommes dévoués, sages, libéraux et fermes.

» Soyez les bienvenus ici, messieurs les élus du 5 janvier, et rappelez-vous que la majorité du Sénat ne doit pas être une majorité de résistance.

» Elle doit être une majorité en harmonie avec la majorité de la Chambre des députés et, à ce prix, messieurs, vous assurerez le bon fonctionnement du gouvernement.

» La France, jetée sans raison et contre ses intérêts dans une guerre sans prévoyance et dans les plus terribles périls, a su néanmoins se relever, détruire les dernières factions, remplacer les traditions du gouvernement personnel par les traditions de la liberté.

» En 1877, nous avons vu les dernières tentatives de nos vieux adversaires, nous en avons triomphé.

» L'année 1878 a été la plus heureuse, la plus calme, la plus glorieuse que nous avions depuis longtemps goûtée.

» Avec les deux Chambres républicaines, l'année 1879 ne sera pas moins heureuse.

» Il termine en disant que la majorité conservatrice du Sénat sera une majorité d'action. (Vifs applaudissements). »

Demain élection du bureau. — Séance levée.

Séance du 15 janvier.

M. le président annonce que des prières solennelles seront dites dimanche prochain, 19 janvier.

Résultat du scrutin pour l'élection du président :

Il y a cinquante-quatre absents, vingt-quatre de gauche et trente de droite.

Nombre de votants.... 243
Suffrages exprimés.... 238
M. Martel..... 153 voix.
M. D'Audiffret-Pasquier..... 81

M. Martel est proclamé président du Sénat pour la session de 1879.

Scrutin pour l'élection des vice-présidents :

Inscrits..... 238
Nombre de votants.... 238
M. le comte Rampont..... 152 élu.
M. le Royer..... 151 élu.
M. Pelletan..... 151 élu.

Il y a lieu à un second tour de scrutin pour la nomination du quatrième vice-président.

La séance continue.

REVUE DES JOURNAUX

Temps.

Quelques journaux se sont occupés, ces jours derniers, d'un article de la *Gazette nationale* de Berlin, relatif à certaines hypothèses de rétrocession de l'Alsace-Lorraine à la France. Nous n'avons pas besoin de répéter qu'une telle discussion nous paraît puérile et même quelque peu malsaine; l'opinion ne s'y est pas d'ailleurs arrêtée et nous ferons comme elle.

Mais il s'est écrit à ce sujet quelques phrases que nous ne saurions nous empêcher de trouver malheureuses.

Ainsi, un journal a parlé de deux provinces qui nous ont été enlevées « par les hasards de la guerre », tandis que la veille un journal anglais avait déjà écrit que ces provinces nous avaient été arrachées « par surprise ».

Nous ne croyons pas que notre honneur national ait quelque chose à gagner à des assertions de cette nature. Non, ce n'est pas « par surprise », ce n'est pas par les « hasards de la guerre », c'est par nos fautes politiques et militaires que nous avons perdu l'Alsace-Lorraine, et, si l'Allemagne en est devenue maîtresse, c'est après une campagne de diplomatie et de guerre conçue et exécutée avec une habileté et une supériorité incontestables.

Si nous voulons devenir un nation forte et sérieuse, digne de l'estime de ses amis et du respect de tous, il nous faut commencer par avoir le bon sens et le courage de reconnaître et de dire la vérité, même quand elle nous accuse ; ce n'est qu'à cette condition qu'on fonde dans un pays un esprit public vigoureux, sain et capable de servir de base solide à un avenir de véritable grandeur. Ce n'est pas aujourd'hui, huit années après nos désatres, en un temps calme et dans une période d'existence assise, que nous pourrions hésiter à reconnaître ce que nous n'avons pas craint de dire au milieu du siège et des émotions alors enfiévrées du patriotisme.

Comment accueillerions-nous la déclaration de journalistes de Berlin écrivant que les défaites de la Prusse en 1806, qu'Iéna, Auerstaedt et la marche victorieuse de l'armée française jusqu'aux portes de Kœnigsberg furent l'effet d'une « surprise », d'un « hasard de la guerre » ? Débarrassons-nous donc de ces ridicules infatuations ! Nous fûmes battus en 1870 parce que nous fîmes, en politique d'abord, en opérations militaires ensuite, fautes sur fautes ; parce que l'empire déclara la guerre sans cause juste, l'entreprit sans alliés, la fit avec des forces absolument insuffisantes et la mena sans généraux de grande guerre. Car si l'on se battit vaillamment, à commencer par les soldats et les officiers de l'ancienne armée impériale pour finir par les bataillons improvisés de Coulmiers, de Bapaume, de Villersexel, le haut commandement se trouva absolument défecteux au début des hostilités, début qui décida de toute la suite de la guerre.

Voilà la vérité ! et il faut savoir la reconnaître et la dire ; ne pas se payer de mots et de raisons creuses ; ne point rejeter sur le hasard ce qui fut notre fait à nous, à nous tous, gouvernement et nation, puisque la nation avait eu la défaillance d'abdiquer la direction de ses destinées.

***

Nous ne disons pas qu'il y ait lieu de substituer d'un seul coup une armée de fonctionnaires à une autre.

Ces procédés sommaires paraissent au premier abord les plus simples et les plus logiques du monde, mais ils mettraient bientôt en péril les traditions de capacité et de probité qui doivent rester celles de l'administration française particulièrement sous une république; nous voulons une administration républicaine, mais à la condition de la former peu à peu, patiemment et sérieusement. Il faut lui donner une force propre, qu'elle nous rendra au centuple en services, en influence, en propagande ; si elle n'avait d'autres raisons d'être que notre avènement, elle compromettrait à jamais notre victoire après en avoir été pour un instant la manifestation extérieure.

Mais cette formation, en quelque sorte moléculaire, serait une chimère si le cabinet n'y apportait un parti pris incessant, absolu, nous dirions même radical. Précisément parce que l'œuvre est lente de sa nature, il ne faut pas laisser passer une seule occasion de la développer ; il ne faut pas qu'un seul républicain possible soit écarté au profit d'un bonapartiste plus ou moins douteux ; il faut même davantage, il faut que le gouvernement procède dès maintenant à une révision générale des fonctions et des fonctionnaires, avec la résolution d'éliminer tous les éléments hostiles au nouvel ordre de choses, sans compromettre les nécessités du service.

Nous croyons que cette œuvre de restauration ou d'instauration est facile dans beaucoup de cas, notamment en ce qui touche la magistrature et l'armée auxquelles on a touché le moins jusqu'ici. Le barreau est en effet la meilleure des pépinières pour le recrutement des magistrats, et en somme, les divers gouvernements qui se sont succédé en France n'en ont jamais connu d'autre. Tous les fonctionnaires de cet ordre qui ont fait leurs preuves contre la République peuvent donc et doivent être remplacés sans hésitation et sans délai.

Nous admettons que M. le garde des sceaux, soucieux de frapper à coup sûr, ait consacré les loisirs de l'Exposition universelle à l'examen contradictoire des dossiers de son personnel ; mais sa religion est maintenant éclairée, et il lui est permis d'agir en connaissance de cause. Nous espérons qu'il épargnera à la France, dont il est l'un des plus vieux serviteurs, à la République libérale et modérée, dont il est le représentant le plus illustre et le plus respecté, l'amer regret de lui voir protéger les moins intéressants des fonctionnaires contre la plus nécessaire des réformes.

Moniteur Universel.

On sait que le prince de Bismarck n'a jamais été partisan de l'immunité de la parole accordée par toutes les Constitutions européennes aux membres des Assemblées parlementaires. Ce n'est qu'après avoir résisté pendant plusieurs années qu'il a consenti à laisser inscrire cette prérogative dans le droit public de l'Allemagne ; mais aujourd'hui il cherche à la rendre illusoire.

Le projet d'annexe au règlement du Reichstag, que le chancelier vient de soumettre à l'approbation du conseil fédéral, est en effet des plus draconiens.

Il ordonne comme mesure de répression, pour des excès de parole, trois pénalités graduées, et dont la dernière est d'une sévérité exorbitante.

En premier lieu vient le rappel à l'ordre accompagné d'une réprimande, puis l'obligation de faire des excuses publiques devant la Chambre. Enfin, le président peut prononcer l'exclusion du député de la salle des séances, même pour toute la durée de la session ; et pour le cas d'une gravité exceptionnelle, le président peut demander à l'Assemblée de voter *l'expulsion du coupable des rangs de la Chambre et son inéligibilité pour l'avenir*.

En présence de ce document qui viole tous les principes du régime parlementaire, le *Times* lance un furibond *Quousque tandem :* « Jusqu'à quand, s'écrie-t-il, cet homme de fer et de sang continuera-t-il sa campagne réactionnaire ? »

Le *Times* oublie qu'en 1871 il n'avait pas assez d'expressions louangeuses pour saluer le triomphe de la politique de fer et de sang.

De son côté, le *Daily-News*, qui à la même époque encensait presque M. de Bismarck, déclare aujourd'hui qu'il jette un défi à la civilisation et qu'il veut réduire le Parlement allemand à ne plus être, comme la Chambre égyptienne, qu'une pure machine à voter.

France

Maintenant que l'affaire de Tunis est complètement terminée, au grand honneur de notre Foreign Office, il semblerait que nous dussions laisser reposer en paix cette question tout au moins délicate de l'annexion à l'Algérie d'un nouveau territoire, fertile, à la vérité, mais convoité par les uns et trop généreusement offert par les autres.

Cependant, le *Journal du commerce maritime et des colonies*, a émis une proposition spécieuse qui mérite d'être relevée, et qui va nous aider à préciser notre pensée sur un point important de la politique française à l'extérieur.

Notre excellent confrère conteste ce que nous avons dit, à savoir que la France, en prenant la Tunisie, se lierait les mains, et ratifierait, par là même, tous les changements territoriaux qui se sont accomplis en Europe depuis dix ans.

L'Allemagne y consent, dit-il, nous n'en sommes point surpris, et même, à vrai dire, nous nous en doutions un peu. Nous savions que, à Berlin, M. Waddington a reçu de cette puissance et d'autres encore les assurances les plus formelles de neutralité, — d'indifférence si l'on veut, — pour le cas où la France aurait envie de prolonger son territoire africain presque par delà l'isthme de Gabès ; mais nous croyons que notre pays a tout intérêt à n'en rien faire.

Nous n'avons pas pour le moment d'excédant de population à envoyer coloniser une terre nouvelle.

L'Algérie, toute vaste qu'elle est, n'a pas eu cette vertu si désirable de multiplier les petits Français, et quoique plus de sept cent mille hectares de terres labourables y attendent encore des colons, la proportion des émigrants français pour cette colonie si rapprochée de nous est infiniment petite.

La Goulette fera-t-elle ce qu'Alger n'a pas fait ? Il est tout au moins permis d'en douter.

La France vaincue rançonnée, mutilée, ne doit point recevoir de cadeaux, surtout quand ils lui lieraient les mains, et quoi qu'en pense notre honorable confrère, elle doit toujours se dire :

Timeo Danaos, et dona ferentes.

Rome.

Léon XIII vient d'adresser au clergé et aux fidèles une belle encyclique, qui porte la date du 23 décembre 1878. Elle a donc déjà deux semaines d'existence. Elle a surtout le caractère d'un appel à la catholicité tout entière contre la propagande des doctrines subversives de l'ordre social existant dans tout le monde civilisé. Elle est principalement dirigée contre « la secte de ces hommes qui s'appellent diversement et de noms presque barbares : socialistes, communalistes et nihilistes. »

Léon XIII vient ici, indirectement, en aide aux empereurs chrétiens, mais schismatiques

de Russie et d'Allemagne, aussi bien qu'aux rois catholiques d'Espagne et d'Italie.

Aussi paraît-on croire dans quelques cercles diplomatiques que le but de Léon XIII a été spécialement de donner une satisfaction morale à Guillaume Ier et peut-être aussi à Alexandre II afin de faciliter le rétablissement des bons rapports entre le Saint-Siége et les deux empires allemand et russe.

Ce but rentre, d'ailleurs, dans la politique générale nouvelle du Vatican, qui, depuis le pontificat de Léon XIII, n'a pas cessé de travailler à vivre en paix avec les gouvernements européens.

D'après l'opinion de plusieurs personnes de Rome, l'encyclique du 28 décembre 1878 aurait encore un autre but plus spécial, elle serait destinée à préparer l'intervention future du parti catholique italien dans les élections prochaines.

On sait que Pie IX avait donné à tout le clergé, pour mot d'ordre, l'abstention absolue dans toutes les élections qui se faisaient en Italie. Léon XIII, au contraire, se proposerait de lui recommander de participer à toutes celles qui auront lieu désormais dans la Péninsule, et spécialement lorsqu'elles auront pour objet la nomination des députés.

Nous ne savons pas ce qu'il peut y avoir de vrai dans cette hypothèse, qui n'est encore qu'une supposition, mais le ton général de l'encyclique du 28 décembre 1878, dégagée de tout ce qui rentre dans les habitudes et les traditions de langage de la chancellerie pontificale, semble confirmer les espérances de la presse de Rome. Ce ton est toujours celui de la conciliation et il indique qu'une pensée d'apaisement domine plus que jamais au Vatican.

INFORMATIONS

Deux journaux de Vienne, la *Gazette allemande* et la *Nouvelle presse libre*, commentant l'incident de Tunis, estiment que les choses ne s'arrêteront point là, et prévoient une grosse querelle entre la France et l'Italie.

Les appréhensions de ces deux journaux paraissent peu justes.

La France et l'Italie ne sont pas disposées à se disputer, à s'enlever la Tunisie!

Le prince imperial d'Autriche fera prochainement une visite à la cour de Dresde. Le bruit a couru dernièrement que le prince Rodolphe était sur le point de se fiancer avec la princesse Mathilde, nièce du roi de Saxe.

LA NEIGE ET LES INONDATIONS.

On lit dans la *Liberté :*

« La Seine est en pleine décroissance; elle a encore baissé depuis hier de 35 centimètres, et ne marque aujourd'hui que 5 mètres 25 centimètres au pont de la Concorde.

» En même temps que la baisse se produit, le fleuve commence à ce débarrasser de l'immense quantité de glaçons qu'il charrait hier. C'est donc une amélioration notable qui s'est produite depuis quarante-huit heures.

» Mais, si pour le moment la situation semble s'améliorer, il y a lieu de concevoir pour l'avenir des craintes sérieuses, que viendra bientôt justifier la fonte des neiges. Déjà la température s'est considérablement abaissée depuis hier, et, d'autre part, la campagne et Paris sont aujourd'hui entièrement couverts de neige. Nous ne pouvons donc que répéter ce que nous disions hier : c'est que les propriétaires riverains feront bien de prendre dès maintenant leurs précautions. L'expérience est là pour établir que les débâcles de la Seine venant à se produire en même temps que la fonte des neiges, amènent forcément une élévation sensible des eaux du fleuve, et que, dans ce cas, la crue se produit tout d'un coup.

» Paris s'est trouvé ce matin enveloppé par un linceul de neige qui atteint dans certains endroits une épaisseur de près de quarante centimètres.

» Sur les quais, sur les places de la Concorde, de l'Etoile et du Trône, la circulation est devenue très difficile pour les hommes et à peu près impossible pour les chevaux.

» Dès ce matin, à leur premier voyage, les omnibus ont repris leur service attelés de trois chevaux.

» Quant aux tramways, il est à craindre qu'ils ne soient forcés de suspendre provisoirement leur service, les roues patinant sur les rails par suite de l'énorme quantité de neige gelée qui couvre la voie.

» A la première heure et alors que beaucoup de Parisiens dormaient encore, la direction de la voirie a dirigé sur divers quartiers de Paris de fortes escouades de balayeurs, qui sont occupés à frayer des passages, aussi bien sur la voie publique qu'à travers les parcs et les jardins publics. A neuf heures du matin, on comptait trente-six de ces ouvriers en train de balayer la véritable montagne de neige qui rendait fort difficile l'accès au palais du Corps législatif.

» Au moment où nous traçons ces lignes, on nous informe que le brouillard qui couvrait ce matin Paris devient de plus en plus intense aux bords de la Seine, ce qui rend la circulation encore plus difficile, d'autant plus que ce brouillard, en tombant, menace de transformer le sol de Paris en une immense couche de verglas. »

Il paraît que M. Louis Blanc et trente-cinq de ces collègues de l'extrême gauche sont décidés à rédiger et à publier un manifeste.

Ils veulent que le pays sache qu'ils ne sont pas disposés à se prêter à la moindre concession qui serait en opposition, *suivant eux*, avec le vote du 5 janvier.

Nous serions surpris que cette interprétation du vote du 5 janvier fût admise par la majorité républicaine du Sénat.

M. Varroy, sénateur républicain, revenant de Nancy avec un membre de la Chambre des députés, a eu avec celui-ci une conversation sur ce sujet qui nous paraît résumer assez exactement l'opinion d'une partie des sénateurs de gauche.

Le Sénat, disait M. Varroy, est un pouvoir modérateur. Il prétend à une autorité égale à celle de la Chambre, et il entend exercer pleinement son droit. Il étudiera attentivement tous les projets adoptés par la Chambre des députés, et ne les votera qu'après un mûr examen. Il entend surtout discuter sérieusement le budget.

CHRONIQUE LOCALE

La pétition suivante vient d'être adressée à M. le Maire :

Cahors le 12 janvier 1879.

Monsieur le Maire,

Les soussignés propriétaires de la rue Valentré et de la rue du Pal ont l'honneur d'appeler votre bienveillante sollicitude sur l'état déplorable de l'entrée de la rue du Pal. Cette voie de communication, élargie depuis la construction de la Banque de France, est aujourd'hui fréquentée par ceux qui se rendent à la gare. Il est donc très-essentiel que la circulation soit sur ce point facile et sans danger. Les soussignés vous prient respectueusement, Monsieur le Maire, de vouloir bien charger Monsieur l'Agent-Voyer communal de faire un rapport sur les réparations urgentes et indispensables à la sécurité des habitants et des transports qui s'effectuent journellement sur cette voie.

(*Suivent les signatures*).

Parmi les décorations accordées par le ministère de la justice, à l'occasion du 1er janvier, nous remarquons, au nombre des chevaliers, M. Lanfran de Panthou, procureur général à Agen.

Par décret du 15 janvier, nos deux compatriotes MM. Pradelle, préfet de l'Oise, et Duphénieux préfet de la Marne, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

M. Servois, préfet de l'Isère, ancien préfet du Lot, est nommé officier de la Légion d'honneur.

M. le directeur des postes du département du Lot, nous adresse la communication suivante :

Le droit fixe de recommandation et de chargement de toute lettre circulant en France et en Algérie est abaissé de 0,50 c. à 0,25 c., en sus de la taxe ordinaire, à partir du 16 janvier courant.

Un de nos jeunes compatriotes, M. François Deloncle, qui après avoir fait des études brillan- au lycée de Cahors, a su se faire connaître à Paris et obtenir son admission à l'école des langues orientales, vient d'être chargé d'une mission très-honorable.

Après la mort de M. Garcin de Tassy, son professeur, il a été choisi pour faire le catalogue des livres orientaux et autres, que ce savant infatigable a réunis pendant sa longue carrière de professorat.

Nous avons parcouru avec intérêt cet inventaire curieux, remarquable par l'ordre parfait que M. F. Deloncle a su y mettre. Il est précédé d'un portrait et d'une courte biographie de M. Garcin de Tassy, et contient 2,975 numéros, y compris les manuscrits. Parmi les curiosités de cette riche collection, nous trouvons quelques ouvrages assez rares des deux *Champollion* et quelques brochures d'autres personnes concernant les travaux de ces savants *quercynois*. Toutes ces publications devraient être acquises par la bibliothèque de la ville de Cahors, ou par celle de la Société des Etudes, car tout ce qui touche à l histoire locale, mérite d'être conservé très-soigneusement.

J. M.

Classe de 1878.

ITINÉRAIRE pour l'examen des Tableaux de Recensement et de Tirage au sort des Jeunes Gens des divers cantons du département.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Le lundi, 20 janvier 1879, à onze heures très-précises du matin, le canton de St-Géry, à la mairie de St-Géry;

Le mardi, 21, à dix heures très-précises du matin, le canton de Limogne, à la mairie de Limogne;

Le mercredi, 22, à onze heures du matin, le canton de Lalbenque, à la mairie de Lalbenque;

Le jeudi, 23, à dix heures du matin, le canton de Puy-l'Evêque, à la mairie de Puy-l'Evêque;

Le vendredi, 24, à onze heures du matin, le canton de Castelnau-Montratier, à la mairie de Castelnau-Montratier;

Le samedi, 25, à dix heures très-précises du matin, le canton de Cahors (Nord), à la mairie de Cahors;

Le lundi, 27, à la même heure, le canton de Luzech, à la mairie de Luzech;

Le mardi, 28, à la même heure, le canton de Cazals, à la mairie de Cazals;

Le mercredi, 29, à la même heure, le canton de Catus, à la mairie de Catus;

Le jeudi, 30, à onze heures très-précises du matin, le canton de Lauzès, à la mairie de Lauzès;

Le vendredi, 31, à la même heure, le canton de Montcuq, à la mairie de Montcuq;

Le samedi, 1er février, à dix heures très-précises du matin, le canton de Cahors (Sud), à la mairie de Cahors.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
16 janvier 1879. (23)

Correspondance Littéraire AD. FAVRE.

LE

CHASSEUR DE PANTHÈRES

PAR ERNEST CAPENDU.

VII

LES SABLES.

Quant je me reporte à cette journée du 3 juillet et que je reviens à la réalité !... Quand je me dis que ce père et cette mère sont morts, que cet ami est blessé, perdu, tué sans doute, que cette jeune fille est prisonnière, que mon bonheur est à jamais détruit... je me prends à douter malgré moi et à me demander si je dois accuser la Providence !

— Les Druses ont passé entre vous et l'avenir. Où il y avait écrit : *Bonheur,* ils ont écrit : *Deuil !*

— Et être blessé moi-même ! reprit Henri avec rage. Avoir été cloué par la souffrance, condamné à une inaction horrible, tandis que le martyre menace celle que j'aime !... Si elle était morte, Abou'l-Abbas ! Si les Druses l'avaient tuée !

— Non ! non ! elle est vivante !

— Tu en es sûr ?

— Je l'ai vue.

— Et Olivier ?

— Je l'ai vu aussi.

— Tu ne me trompe pas ? tu ne veux pas chercher à me donner une illusion dont la perte serait pour moi un coup mortel ?

— Je les ai vus tous deux, vous dis-je, et j'ai parlé à M. de Cast.

— Oh ! Dis-moi cette scène. J'avais la fièvre quand tu me l'as racontée... j'ai oublié sans doute !

— Eh bien ! dit le chasseur de panthères, quand j'eus jeté dans le ravin le corps du Druse, et que je fus vêtu du costume du bandit, je rejoignis la troupe. Je connais ce pays depuis trop longtemps pour ne pas être familiarisé avec tous les usages et les dialectes des peuplades diverses qui l'habitent. J'étais certain que les Druses me prendraient, dans l'obscurité surtout, pour un des leurs. Donc, je me mêlai à eux sans hésiter. Durant quatre heures je les suivis pas à pas, parcourant leurs rangs, explorant la colonne, assistant aux faits les plus monstrueusement horribles, les plus profondément repoussants. Je ne crois pas que l'imagination humaine puisse enfanter des raffinements plus grands de férocité et de tortures. Enfin, après des recherches, d'abord infructueuses, je finis par découvrir, au milieu de cette masse compacte de femmes et d'enfants, Néomie, la fille du juif Esaü, la compagne de Victorine.

— Après? dit Henri qui était suspendu, pour ainsi dire, aux lèvres du chasseur de panthères.

— Ce fut par elle que j'appris que Victorine était vivante. Seulement elle avait été mise à part des autres prisonnières par ordre du cheik, et elle marchait en tête de la colonne, au milieu des chefs druses, derrière le cheval de Malhoun-Khatoun.

— Ensuite ? demanda encore Henri.

— J'appris encore que M. de Cast était parmi les prisonniers. Il était garrotté sur un âne, ses blessures l'empêchant de se tenir debout.

— Pourquoi les Druses l'avaient-ils emmené ?

— M. de Cast est riche ; il a toute sa fortune à Damas ; il peut payer une forte rançon. Les Druses ne détestent pas l'argent. Quant je connus tout ces détails et la situation de chacun, j'eus d'abord la pensée de les sauver tous, mais le moyen ? J'étais seul au milieu de plus de cinq cents Druses connaissant la montagne aussi bien que moi. M. de Cast ne pouvait marcher, Victorine était surveillée étroitement. Je ne pouvais même avoir l'idée de parvenir jusqu'à elle. Les chefs druses et Molhoun-Khatoun surtout me connaissent ; ils m'eussent sur-le-champ deviné ; je me fusse perdu sans utilité. Cependant je me glissai, à la faveur des ténébres, sur le devant de la colonne, et je pus constater la véracité des assertions de Néomie. Victorine était prisonnière et gardée par deux Druses qui marchaient de chaque côté de son cheval. Le cheik la précédait, tournant souvent la tête vers elle. L'agah turc était derrière... M'approcher était impossible, le tenter eût été une folie. Mais je cherchai M. de Cast ; je le trouvai : il avait repris connaissance, bien qu'il souffrit énormément. Il me reconnut cependant et me fit un geste de la main. Sa première parole fut pour vous.

« Henri ? me dit-il d'une voix affaiblie.

— Il a été sauvé ! ! » dis-je.

M. de Cast fit un effort pour se dresser, mais il ne put y parvenir. La route que nous suivions se bifurquait alors dans la montagne. Un sentier à droite, un autre descendait à gauche. Les Druses n'avaient fait aucune attention à moi, ils me prenaient pour un des leurs, et j'étais en parfaite sécurité au milieu d'eux. L'âne qui portait M. Olivier avait relenti sa marche ; nous étions à une grande distance de l'avant-garde de la colonne, composée uniquement de cavaliers. Les fantassins, escortant les femmes, les enfants et les prisonniers, étaient un peu en arrière. A droite de nous dans la montagne, il y avait une passe creusée par les eaux d'hiver. Une pensée rapide me traversa le cerveau. Je saisis M de Cast dans mes bras :

« Voulez-vous fuir ? lui dis-je.

— Non ! répondit-il.

— Je connais cette passe; un seul homme peut la franchir à la fois, je la défendrais contre dix mille Druses !...

— Je te défends de m'emporter ! dit-il avec énergie.

— Pourquoi ? demandai-je.

— Parce que ma fuite serait pour ces monstres une occasion de crimes nouveaux. Si un prisonnier s'échappait, ils seraient capables de massacrer tous les autres ! D'ailleurs, puis-je laisser Victorine seule au milieu des Druses ?

— Mais où vous conduisent-ils ?

— A Damas.

— A Damas ?... Le cheik a là son *harem*...

(*A suivre*).

Reproduction interdite.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Le lundi, 20 janvier 1879, à une heure très-précise du soir, le canton de Cajarc, à la mairie de Cajarc;

Le mardi, 21, à midi précis, le canton de Livernon, à la mairie de Livernon;

Le mercredi, 22, à la même heure, le canton de Lacapelle-Marival, au prétoire de Lacapelle-Marival;

Le jeudi, 23, à une heure très-précise du soir, le canton de St-Céré, à la mairie de St-Céré;

Le vendredi, 24, à midi précis, le canton de Bretenoux, au prétoire de Bretenoux;

Le samedi, 25, à une heure très-précise du soir, le canton de Latronquière, au prétoire de Latronquière;

Le lundi, 27, à la même heure, le canton de Figeac (Est), à la mairie de Figeac;

Le mardi, 28, à la même heure, le canton de Figeac (Ouest), à la mairie de Figeac;

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Le lundi, 20 janvier, 1879, à deux heures du soir, le canton de Salviac, à la mairie de Salviac;

Le mardi, 21, à deux heures du soir, le canton de St-Germain, à la mairie de St-Germain;

Le mercredi, 22, à une heure du soir, le canton de Gourdon, à la mairie de Gourdon;

Le jeudi, 23, à une heure du soir, le canton de Payrac, à la mairie de Payrac;

Le vendredi, 24, à neuf heures du matin, le canton de Souillac, à la mairie de Souillac;

Le samedi, 25, à la même heure, le canton de Martel, à la mairie de Martel;

Le lundi, 27, à la même heure, le canton de Vayrac, à la mairie de Vayrac;

Le mardi, 28, à midi précis, le canton de Gramat, à la mairie de Gramat;

Le mercredi, 29, à une heure du soir, le canton de Labastide-Murat, à la mairie de Labastide-Murat.

On estime que les pertes occasionnées dans l'arrondissement de Figeac par la crue du Lot se décomposent ainsi: communes de Larganol, 3,000 fr.; de Cajarc, 6,000 fr.; de Cadrieu, 2,500 fr.; de Montbrun, 4,000 fr.; de Larroque-Toirac, 3,500 fr.; de Saint-Pierre, 4,000 fr.; et de Frontenac, 2,500 fr.

Le chiffre de la récolte du vin, dans le département du Lot, en 1878, d'après le *Bulletin de statistique* publié par le ministère des finances, s'éléve à 318,372 hectolitres.

Le total pour toute la France est de 48 millions 720,553 hectolitres.

Il avait été, en 1877 de 56,405,360 hectolitres.

Le marché-foire de Cahors du 11 courant, à été contrarié par le mauvais temps : il s'y est traité peu d'affaires. Sur 150 paires de bœufs exposés un petit nombre a trouvé acquéreurs. Ceux destinés à la boucherie ont subi le cours des foires précédentes. 60 cochons gras se sont vendus au prix de 48 à 52 fr. les 50 kilos poids vif. 300 moutons ou brebis se sont vendus au cours des foires précédentes. 40 paires d'oies grasses mortes ont été cédées au prix de 1. 60 et 1. 65 le kilo.

Sur 200 hectolitres de blé entrés en halle, 186 ont été vendus au prix moyen de 23 fr. l'hectolitre. 250 hectolitres de maïs ont trouvé acquéreurs au prix de 13 fr. 15.

Le général de Nansouty est bloqué par les neiges dans son observatoire du Pic du Midi. M. Tissandier, qui fait tous ses efforts pour rejoindre le général, vient d'écrire la lettre suivante, datée de Bigorre.

Me voilà à Bigorre. Le général de Nansouty est toujours bloqué dans son observatoire du Pic du Midi. Demain je pars avec trois guides dans le but de lui apporter des vivres frais qui doivent lui faire défaut.

Nous commençons à nous mettre en marche à quatre heure du matin et peut-être arriverons-nous à l'observatoire du Pic à la fin du jour. Il y a sur le versant de la montagne une effroyable abondance de neige. Aujourd'hui, pour me mettre en haleine, j'ai fait l'ascension du Monné (1,350 mètres) et j'ai essuyé une bourrasque terrible. Jamais spectacle si grandiose ne s'était offert à mes yeux, si ce n'est en ballon. J'ai dû me refugier chez des braves gens de la montagne.

On dit que le général doit se trouver dans une position critique. Quelques personnes redoutent qu'une avalanche, se détachant de la roche à laquelle l'observatoire est adossé, n'ait écrasé ce pionnier de la météorologie. Mais chassons loin de notre pensée de pareilles appréhensions, et imaginons que je cours sur cette cime escarpée pour le plaisir de tendre au général une main amie, et pour égayer sa solitude par des nouvelles du monde civilisé.

L'*Avenir de la Dordogne* rend compte en ces termes d'une réunion privée qui a eu lieu samedi, à Ribérac, sous la présidence de M. Brugère, membre du conseil général de la Dordogne, réunion à laquelle assistaient plus de cinq cent personnes, venues de tous les points de l'arrondissement de Ribérac, afin de désigner un candidat républicain pour l'élection du 2 février prochain, en remplacement de M. Fourtou, invalidé:

Après quelques explications fournies par plusieurs membres et par M. Léonce Claverie, l'assemblée a acclamé à l'unanimité pour candidat républicain, M. Achile Simon, maire de Ribérac, membre du conseil général, qui a accepté la candidature.

M. Brugère, dans une chaleureuse improvisation a recommandé au parti républicain de rester uni et discipliné. L'assemblée qui a écouté ses paroles avec une sympathie marquée et une vive approbation, s'est séparée aux cris de: Vive la république!

On nous écrit de Castelnau:

La foire de Castelnau du 12 janvier a été très-belle. Sur 150 paires de bœufs amenés sur le champ de foire 100 ont été vendus de 8 à 900 francs.

Le marché aux porcs était comble. Ils se vendaient 47 fr. les 50 kilos.

Les marchands étaient venus en grand nombre, il s'est traité de nombreuses affaires.

Le blé valait 18 fr. 50 les 80 litres.

Théâtre de Cahors

Spectacle de Jeudi 12 janvier 1879.

Les Fourchambault

Comédie en 5 actes d'Emile Augier.

On terminera par

Les rendez-vous bourgeois

Opéra comique en un acte.

Pour la chronique locale, A. Laytou

DERNIÈRES NOUVELLES

(*Correspondance particulière du Journal du Lot*).

Paris, 14 janvier.

Par décret du Président de la République, en date du 13 janvier, le général de division Gresley a été nommé ministre de la guerre, en remplacement de M. le général Borel, dont la démission est acceptée.

Par décret du même jour, le général de division Borel est nommé au commandement du 3e corps d'armée, en remplacement du général Lebrun, relevé de ce commandement, sur sa demande.

Paris, 15 janvier.

Le *Journal officiel* porte la nomination de M. Challemel-Lacour, ambassadeur de France en Suisse.

Décrets nommant le général de brigade Cerez général de division.

Nommant plusieurs colonels généraux de brigade, notamment M. d'Andlau.

Décrets portant promotions et nominations dans la Légion d'honneur, dans l'armée et dans la marine.

Les généraux Canu et Bonnemain, l'amiral Jaureguiberry sont nommés grands-croix.

Le vice-amiral Krantz, chef de cabinet du ministre de la marine est nommé grand-officier.

Paris, 15 janvier, soir.

On nous écrit de Paris:

La nomination de M. le général Greslay comme ministre de la guerre a beaucoup mécontenté les amis de M. Gambetta. On parle d'un article défavorable de la *République française*.

Le ministère aura-t-il la majorité après avoir fait connaître son programme qui sera lu demain à la Chambre et au Sénat?

Quelques personnes en doutent; mais les parlementaires bien renseignés disent qu'il est plus que probable que le cabinet aura le dessus, et que M. Dufaure ne se retirera pas.

Voici comment le *Soir*, à la fin d'un article sur la situation, indique les positions prises à la Chambre des Députés:

Le cabinet, avec ses déclarations, prenant position appuyé sur le centre gauche et une portion de la gauche républicaine;

M. Gambetta, avec ses amis fidèles, prêt à se porter à l'aide du cabinet, si ses déclarations lui semblent répondre aux nécessités du moment:

Le nouveau groupe attaquant non pas en nombre, mais en forces;

La droite, enfin, prête à se porter du côté où il y aura chance de faire sombrer le navire.

La lutte, ajoute le *Soir*, promet d'être animée et d'offrir de nombreuses péripéties.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du *Journal du Lot*).

Paris, 16 janvier, 2 h., soir.

Le *Journal des Débats* constate l'exaltation de la minorité avancée de la Chambre des députés et fait appel aux sentiments de modération.

La *République française* dit que le Programme ministériel doit donner satisfaction au Pays et exige une politique plus accentuée. En général, on redoute le vote des bonapartistes et de l'extrême droite avec l'extrême gauche.

Le Programme ministériel sera lu aujourd'hui.

Versailles, 16 janvier, 5 h. soir.

Les nouvelles de Versailles font espérer que la situation s'est améliorée dans le conseil des ministres. On dit que le programme ministériel est remanié. Néanmoins certaines opinions pessimistes persistent.

Bourse de Paris

Cours du 16 Janvier.

Rente 3 p. %.....	76.75
— 3 p. % amortissable.	79 60
— 4 1/2 p. %.....	108.00
— 5 p. %.....	113.40

Etude de Me Auguste SOURBIEU, avoué-licencié, à Cahors, rue de la Mairie successeur de Me Pouzergues.

VENTE

PAR SUITE DE SAISIE IMMOBILIÈRE

en deux lots, à l'audience publique des criées du tribunal de première instance de Cahors.

De divers Immeubles

Situés dans la commune de Lascabanes, saisis au préjudice du sieur Antoine Gout, tailleur à Lascabanes, canton de Montcuq.

L'adjudication aura lieu le samedi huit février mil huit cent soixante-dix-neuf, à midi.

Suivant procès verbal de Balitrand, huissier à Cahors, en date du dix-huit octobre mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré, dénoncé et transcrit avec l'original de sa dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le quatre novembre mil huit cent soixante-dix-huit, volume 74, numéros 27 et 28.

Il a été procédé à la requête de M. Hippolyte Ilbert, négociant à Cahors, y demeurant et domicilié qui a constitué pour son avoué près le tribunal de première instance de Cahors Me Auguste Sourbieu, y demeurant.

Sur la tête et au préjudice du sieur Antoine Gout, tailleur d'habits, demeurant et domicilié à Lascabanes, canton de Montcuq.

A la saisie réelle et immobilière des biens immeubles dont la désignation suit telle qu'elle a été insérée au procès-verbal de saisie.

Désignation.

Premier lot.

Art. 1er — Au lieu de Lascabanes, sol de maison, numéro 43 du plan cadastral, section B dudit plan, d'une contenance approximative de cinquante-cinq centiares, terrain de première classe, d'un revenu de quarante-quatre centimes.

Art 2e. — Lascabanes, jardin, numéro 37 du plan cadastral, section B dudit plan, d'une contenance approximative de 1 are, 10 centiares, terrain de première classe, d'un revenu de quatre-vingt-huit centimes.

Deuxième lot.

Art. 3e. — La Rajoulière, terre, numéro 53 du plan cadastral, section A, d'une contenance approximative de 5 ares, 75 centiares, terrain de quatrième classe, d'un revenu de soixante-neuf centimes.

Art. 4e. — Sabatié, terre, numéro 16 P du plan cadastral, section B du plan, d'une contenance approximative de 4 ares, 10 centiares, terrain de quatrième classe, d'un revenu de quarante-neuf centimes.

Art. 5e. — Au même lieu, pré et aire, numéro 18 P du plan cadastral, section B dudit plan, d'une contenance approximative de 1 are, 10 centiares, terrain de cinquième classe, d'un revenu de trente-trois centimes.

Art. 6e. — Au même lieu, terre, numéro 19 P du plan cadastral, section B du plan, d'une contenance approximative de 22 ares, 70 centiares, terrain de 2/3 2 1/3 3 classe, d'un revenu de onze francs trente-trois centimes.

Art. 7e. — Au même lieu, pré, numéro 20 du plan cadastral, section B dudit plan, d'une contenance approximative de 2 ares 20 centiares, terrain de troisième classe, d'un revenu de un franc soixante-seize centimes.

Art. 8e. — Sabatié et les Taillades, terre, numéro 54 du plan cadastral, section B dudit plan, d'une contenance approximative de 42 ares, 10 centiares, terrain de cinquième classe, d'un revenu de un franc vingt-cinq centimes.

Art. 9e — Le Cambal, vigne, numéro 56 du plan cadastral, section B dudit plan, d'une contenance approximative de 3 ares 50 centiares, terrain de quatrième classe, d'un revenu de vingt-et-un centimes.

Art. 10e. — Sabatié, pâture, numéro 40 du plan cadastral, section B dudit plan, d'une contenance approximative de 13 ares, 30 centiares, terrain de troisième classe, d'un revenu de sept centimes.

Art. 11. — Au même lieu, terre, numéro 59 du plan cadastral, section B dudit plan, d'une contenance approximative de 28 ares, 70 centiares, terrain de 1/2 3 1/2 4e classe, d'un revenu de cinq francs quatre-vingt-seize centimes.

Art. 12e. — Au même lieu, vigne, numéro 60 du plan cadastral, section B dudit plan, d'une contenance approximative de 76 ares, 30 centiares, terrain de cinquième classe, d'un revenu de un franc cinquante-deux centimes.

Art. 13e. — Au même lieu, pâture, numéro 61 du plan cadastral, section B dudit plan, d'une contenance approximative de 36 ares, 90 centiares, terrain de troisième classe, d'un revenu de dix-huit centimes.

Art. 14e. — Sabatié et les Taillades, terre numéro 55 P du plan cadastral, section B dudit plan, d'une contenance approximative de 42 ares, 10 centiares, terrain de 1/4 3 3/4 4e classe, d'un revenu de un franc vingt-cinq centimes.

Art. 15e. — Lascabane, maison, numéro 43 du plan cadastral, section B dudit plan, d'un revenu de quinze francs.

Cette maison située au lieu même de Lascabanes à droite du chemin de grande communication de Labastide-Marnhac à Lauzerte, est bâtie en pierres moellons; elle est couverte en tuile creuse, le toit est à deux tombants d'eaux; elle est à un étage et un rez de-chaussée composé d'un magasin et un petit corridor pour monter au premier, lequel est éclairé par une ouverture tenant d'un côté à Soulié, d'autre côté à Reuille.

Les immeubles ci-dessus désignés et confrontés seront vendus en deux lots par autorité de justice le *samedi huit février mil huit cent soixante-dix-neuf à midi*, à l'audience publique des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de cette ville, aux charges clauses et conditions insérées au cahier des charges déposé par Me Sourbieu, avoué constitué au greffe du tribunal civil de Cahors, où l'on peut en prendre connaissance sans déplacement.

Mises à prix.

Les enchères s'ouvriront sur la mise à prix portée par la partie poursuivante savoir:

Pour le premier lot à la somme de cent francs, ci..... 100 fr.

Et pour le deuxième lot à la somme de cinq cents francs, ci..... 500 fr.

Conformément à l'article 696 du code de procédure civile, il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèque légale sur l'immeuble ci-dessus désigné devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement qui aura prononcé l'adjudication dudit immeuble.

Fait et rédigé le présent placard par moi avoué poursuivant soussigné.

Fait à Cahors, le quinze janvier mil huit cent soixante-dix-neuf.

Auguste SOURBIEU.

Enregistré à Cahors, le janvier mil huit cent soixante-dix-neuf, Fo Ce reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé:

GISBERT.

S'adresser pour de plus amples renseignements à Me Sourbieu, avoué poursuivant en son étude susindiquée.

DOUCÈDE,

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de **M. FOISSAC,** comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCÈDE, marchand tailleur.

J. LARRIVE

5, rue de la Liberté, près de la Cathédrale, à Cahors, (Lot)

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE.

Machines à Coudre de tous systèmes :

Elias Howe, Singer, Berthier, Godwin, Hurtu et Hautin,

Accessoires, pièces de rechange et fournitures. Coupe-boutonnières.

Tapis de table brochés soie, Drapés, Algériens, Tapis d'appartements et passages. Carpettes et Descentes de lits, Moquette et haute laine. Chemises cretonne, blanche et couleur. Caleçons et Gilets flanelle de santé.

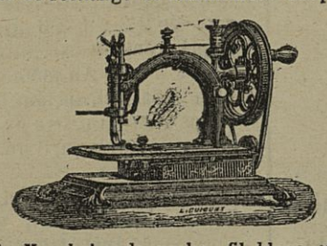

Galoches et chaussures d'hiver. Couverture de voyages françaises et anglaises. Chapelières, malles fines et ordinaires. Chancelières, Valises, étuis à chapeaux. Couvre-pieds, Indiennes meuble, toiles, Nappes, Serviettes calicots. Mouchoirs de poche, fil blanc et couleur.

SEMELLES HYGIÉNIQUES contre le froid des pieds. — Prix : 1 fr.

MACHINES A COUDRE, POUR ÉTRENNES :

La petite Silencieuse.....	40 fr.	L'Abeille.....	150 fr.
La Merveilleuse.....	50	La machine-Bijou.....	170
La Nec-plus-ultra.....	90	La véritable Silencieuse..	225
La Productive.....	90	L'Active.....	225

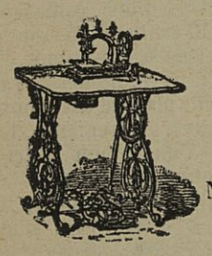

MACHINES

SYSTÈME ELIAS HOWE :

N° 1, 200 f. N° 2, 225 f. N° 3, 250 f.

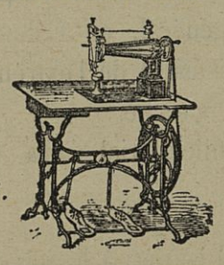

LA NATIONALE

Compagnie d'Assurances sur la Vie

ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18

Anciennement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE : **150** MILLIONS

Constitution immédiate d'un capital payable au décès de l'Assuré

PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE

Participation dans les bénéfices de la Compagnie.

Augmentation du Revenu

PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉREE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Comgagnie.....	42,545,352 fr.
Arrérages payés aux Rentiers.....	142,266,147 fr.
Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière.....	17,786,073 fr.

S'adresser pour les renseignements, à

MM. Bénech, à Cahors; Puel, à Figeac, Lacambre; Gourdon; Bap^te Planion, à Souillac.

GUERRE

AUX AFFECTIONS NERVEUSES

GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE

en faisant usage constant de la

Plus de névralgies

Plus de maux de tête

C'est la

PILE ELECTRIQUE PRATIQUE

mise à la portée de tout le monde.

A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijoutier-opticien, boulevard Nord.

MAISON ABEL PILON

Paris — Rue de Fleurus, 33 — Paris

A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur

LIBRAIRE-ÉDITEUR

CINQ FRANCS PAR MOIS

EXTRAIT DU CATALOGUE — EXTRAIT DU CATALOGUE

Dictionnaire de P. Larousse avec Supplément qui *vient de paraître*. 16 volumes brochés. 600

Dictionnaire de Littré et *Supplément*. Édition Hachette. 5 volumes brochés..... 112

Dictionnaire d'Histoire naturelle, par d'Orbigny. Nouvelle édition. 28 volumes de texte et 3 volumes contenant 340 planches soigneusement coloriées à la main..... 480

Dictionnaire de Chimie pure et appliquée de Wurtz. 5 volumes. Ouvrage terminé... 90

Histoire de France et de la Révolution, par Michelet. Nouvelle édition accompagnée de 200 gravures hors texte. 28 volumes..... 196

Grand Atlas départemental de la France, de l'Algérie et des colonies. 106 cartes in-f° coloriées, gravées sur cuivre, accompagnées d'un texte contenant la matière de 10 vol. in-8°. 2 volumes richement reliés..... 125

Grand Atlas universel de Dufour. 40 cartes double in-folio reliées en un volume.... 90

Le Règne végétal. 9 volumes texte et 8 volumes atlas, contenant 3,000 dessins finement coloriés. Prix, monté sur onglet..... 800

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

UN FRANC PAR AN

1 FRANC par AN — 52 NUMÉROS

Le Moniteur des Valeurs à Lots

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères.

LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MIEUX RENSEIGNÉ

IL DONNE une causerie financière, par le Baron LOUIS; une Revue de toutes les Valeurs; les Arbitrages avantageux; le Prix exact des Coupons; tous les Tirages sans exception; des documents inédits; la cote officielle de la Banque et de la Bourse.

On s'abonne à Paris : 17, rue de Londres.

NOTA.—*Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.*

FONDS DE COMMERCE

A CÉDER DE SUITE.

Lingerie, Bonneterie, Ganterie, Mercerie, fine Parfumerie.

Liquidation pour cause de cessation de commerce.

Grande réduction sur les prix.

S'adresser AUX TROIS SŒURS

Mlles SOULIÉ, galerie de Fontenille, à Cahors.

LA RÉGLISSE

SANGUINÈDE

GUÉRIT

les **Rhumes, Gastrites, Crampes** et **Faiblesses d'Estomac.** Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.

Dépôt dans toutes les pharmacies.

Dépot à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien

VIENT DE PARAITRE

Un Livre utile et indispensable à tous, le

GRAND ANNUAIRE-ALMANACH ILLUSTRÉ

POUR LE DÉPARTEMENT DU LOT

ET TOUTE LA FRANCE

ANNÉE 1879

APERÇU DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE VOLUME :

MATIÈRES D'INTÉRÊT LOCAL

LE DÉPARTEMENT DU LOT AVANT 1789, (Notice) par M. L. Combarieu, archiviste départemental.

AUTORITÉS ÉLECTIVES : Sénateurs, Députés, Conseillers généraux et Conseillers d'arrondissements.

ADMINISTRATIONS PRÉFECTORALE ET SOUS-PRÉFECTORALES : Préfets, Sous-Préfets, Secrétaire général, Conseillers de préfecture et personnel.

TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE : Noms des Magistrats, des Juges de paix, Greffiers, et Huissiers.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

ADMINISTRATIONS : Contributions directes et indirectes; Enregistrement et Domaines; Ponts et Chaussées, Navigation, Routes, Chemins vicinaux, Chemins de fer.

AUTORITÉS religieuses et militaires.

ADMINISTRATION des Postes et Télégraphes, Lycée, Colléges, Assistance publique, Tabacs, Ferme-École, Monuments historiques.

LISTE DES COMMUNES : Maires, Adjoints, Curés Instituteurs, Bureaux de poste, Popnlation.

FOIRES ET MARCHÉS. — ANNONCES

ADMINISTRATIONS CIVILE, MILITAIRE ET RELIGIEUSE DE LA FRANCE

Gouvernement, — Lois constitutionnelles, — Ministères, Noms et adresses des Sénateurs, Députés, Conseillers d'État, Maîtres des Requêtes, etc., — Cours de Cassation, — Cour des Comptes, — Cours d'appel, Tableaux des départements de la France, comprenant : Chefs-lieux, Population totale, noms des Députés, nombre de Communes, noms des Préfets. Préfecture de la Seine, Mairies de Paris et Préfecture de police,— Direction générale des Postes et des Télégraphes, Tarif postal, — Banque de France et Succursales, — Cultes, Beaux-Arts, Institut de France, Académies, — Gouvernement militaire de Paris, Corps d'armée, — Arrondissements maritimes, Colonies.

GRAND ROMAN INÉDIT

LA DEMOISELLE DU PAVEUR

Par Raoul de NAVERY

Prix de l'Annuaire : 1 fr. — Par la poste : 1 fr. 25.

En vente chez l'Éditeur GIRMA, Libraire à Cahors

Et chez tous les LIBRAIRES du département.

MATIÈRES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

CALENDRIER : Prévision du temps.

CULTURE ET EPHÉMÉRIDES.

TABLEAU des Poids, des Mesures et des Monnaies de France.

LES DEVOIRS DES MAIRES PENDANT L'ANNÉE.

CONSEILS POUR LA SANTÉ (*Recetes utiles*), Éducation des Enfants, Anecdotes, Nécrologie, Inventions et Découvertes, Revue politique et littéraire de l'année, Exposition universelle de 1878.

ORIGINE ET STATISTIQUE DU GLOBE (*ancien continent*) Europe : Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Danemark, Espagne, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Pays-Bas, Portugal, Russie, Suède et Norvége, Suisse, Turquie, Afrique, Égypte, Asie, Empire Ottoman, Perse, Empire Chinois, Japon, Sibérie, Judée et Indo-Chine.

AMÉRIQUE DU NORD (*nouveau continent*) : Canada, Etats-Unis, Mexique, Amérique Centrale, Antilles.

AMÉRIQUE DU SUD : Colombie, Équateur, Pérou, Bolivie, Chili, Patagonie, Confédération Argentine, Uruaguay, Paraguay.

BRÉSIL : Guyanes, Vénézuela, Continent Austral, Océanie, Malaisie, Australasie, Polynésie.